

# DIXIEME FESTIVAL DU FILM D'ARCHEOLOGIE D'AMIENS

## REGLEMENT

**La dixième édition du Festival aura lieu du 23 mars au 27 mars 2010, au Cinéma Le Gaumont**

### **Choix/Réception des documentaires :**

Compétition internationale de documentaires en vidéo de moins de 60'. Thématiques autour de la Préhistoire, Protohistoire, Antiquité, Périodes médiévale et moderne.

Présélection à partir des documentaires accessibles dans notre base de données ou proposés par des réalisateurs, des producteurs ou des distributeurs. Les documentaires doivent avoir été réalisés de 2007 à 2010.

Les documentaires candidats peuvent être envoyés dès aujourd'hui.

La date limite d'inscription est fixée au 15 janvier 2010.

Envoi d'une copie VHS ou DVD pour le comité de sélection qui fournira sa réponse au plus tard le 31 janvier 2010. Cette copie reste la propriété du festival.

Le documentaire est ensuite retenu soit pour la sélection officielle (en règle générale entre 30 et 35), soit pour la section vidéothèque (environ une cinquantaine).

Le documentaire retenu pour la sélection officielle doit nous être transmis au format betacam ou DVD au plus tard le 15 mars 2010. Il sera retourné avant le 15 avril 2010.

Les documentaires en langue étrangère seront sous-titrés. Le script, en français si possible, devra être fourni.

### **Animation autour du documentaire :**

Pour les documentaires retenus pour la sélection officielle, nous invitons systématiquement le réalisateur, si cela lui est possible, à venir présenter le film au public avant sa projection. A l'issue de celle-ci, l'archéologue responsable de la recherche décrite dans le documentaire, ou à défaut le réalisateur, vient répondre aux éventuelles questions que le public peut poser sur son contenu.

Le festival prend en charge les frais d'hébergement (repas, hôtel pour deux nuitées). Un programme d'animation (visites de musées, de sites « touristiques », etc....) est mis en place pour nos invités.

### **Section Vidéothèque**

Outre les documentaires non retenus pour la sélection officielle du Festival, les distributeurs peuvent inscrire tous ceux qu'ils souhaiteraient faire connaître et ce, quelle que soit la date de réalisation. Les projections (en version originale) se déroulent au format VHS ou DVD.

### **Décentralisation du Festival :**

Elle aura lieu jusqu'au 31 décembre 2010. Six modules thématiques seront créés et circuleront, à la demande, sur l'ensemble de la Picardie, dans les établissements scolaires, les cinémas, etc.....

### **Jury et remise des prix :**

Un jury représentatif du grand public de 12 personnes se réunira du 15 au 20 mars 2010 pour nommer les 5 meilleurs documentaires. Le premier se verra attribuer le Grand Prix du Festival.

Trois autres prix en argent seront également décernés (sous réserve des financements) :

Prix Jules Verne -Amiens Métropole de 1500 euros (attribué au film faisant ressortir le mieux l'aspect aventure humaine de l'archéologie) :

Prix de la DRAC de Picardie de 2500 euros (attribué au meilleur film consacré à l'archéologie métropolitaine)

Prix GRTgaz "archéologie et partenariat industriel", doté de 1500 euros, (attribué au documentaire dans lequel les relations entre le monde industriel et les fouilles archéologiques sont le mieux mises en valeur)

Contact :

Tahar Ben Redjeb,  
Directeur du Festival  
DRAC de Picardie  
5 rue Henri Daussy  
80044 Amiens cedex  
Tel 03 22 97 33 44  
[tahar.benredjeb@culture.fr](mailto:tahar.benredjeb@culture.fr)  
[francoise.payen7@wanadoo.fr](mailto:francoise.payen7@wanadoo.fr)